



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 26.1 par le paragraphe suivant:

"à libérer tous les journalistes (plus de 150) et les défenseurs des droits de l'homme en détention ;"

Déposé par:

MAHOUX Philippe, Belgique, SOC
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
DROBINSKI-WEISS Elvira, Allemagne, SOC
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
MIKKO Marianne, Estonie, SOC
STRÄSSER Christoph, Allemagne, SOC

1. 2017 - Deuxième partie de session

